

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/004970**
n°de gestion : **1988B00666**
n°SIREN : **345 039 416 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 24/07/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

GROUPE SILICOMP société anonyme à conseil d'administration

195 rue Lavoisier - Zirst 38330 Montbonnot st Martin -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

ordonnance sur requête du 23/07/2003 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

nomination de commissaire aux apports

03080195

4210



TRIBUNAL DE COMMERCE
21 JUL. 2003
GRENOBLE

GROUPE
SILICOMP
GRENOBLE

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Monsieur Jean-Michel GLINER,

Agissant au nom et en qualité de président du conseil d'administration et directeur général de la société GROUPE SILICOMP, SA au capital de 658 805,70 € dont le siège social est 195 Rue Lavoisier ZIRST - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN, 345 039 416 RCS GRENOBLE

a l'honneur de vous exposer que la société GROUPE SILICOMP envisage de procéder à une augmentation de capital par la voie de l'apport en nature de 8,13% des actions formant le capital de la société Silicomp Réseaux S.A. dont le siège social est 195 Rue Lavoisier ZIRST - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN, qui lui serait effectué.

En conséquence, en application des articles L225-147 du Code de Commerce et 169 du décret du 23 mars 1967,

A l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un commissaire chargé d'établir un rapport sur ledit apport, son évaluation et les avantages particuliers, le cas échéant.

Il vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de sa plus haute considération

Fait à Montbonnot Saint Martin

Le 10 juillet 2003

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Grenoble
Assisté du Greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 225-147 du Code de Commerce et 169 du décret du 23 Mars 1967,

Vu le projet d'augmentation de capital en vertu duquel il serait fait apport à la société GROUPE SILICOMP de titres de la société SILICOMP RESEAUX.

Désignons, parmi les commissaires aux comptes agréés près la Cour d'Appel de Grenoble

En qualité de commissaire aux apports

M *Gilles PRIETTI*

Demeurant *33 Bd des ALPES - 38240 - MEYLAN*

Chargé, sous sa responsabilité,

- d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être effectués et les avantages particuliers pouvant exister dans le cadre de cette opération,
- et de dresser le rapport écrit prévu par les textes précités.

Fait à Grenoble

Le *23.07.03*

Le Greffier

[Signature]


Le Président du Tribunal de Commerce

[Signature]

